

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cafétéria ESSA Inc.	Numéro de permis 2009908	Date d'inspection Le 29 février 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire ESSA		Numéro de téléphone (506) 344-3064	
Adresse 65 rue De L'École Lamèque NB E8T 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(k)	29 févr. 2024	29 févr. 2024
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	33(3)	29 févr. 2024	29 févr. 2024

Commentaires généraux
Cette lacune a été corrigée par courriel donc le ratio n'a pas été pris. - Les dossiers financiers sont tenus et complets. o La vérification du parc extérieur est tenue o Les pratiques à feu ont été faites.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 29 février 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Signature en pièce jointe

Le 29 février 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date